

diquent à leurs agents comment contourner la loi, en l'occurrence la directive Oiseaux, qui interdit de zigouiller les oies en période de nidification. Rappelons à l'occasion que, en décembre, la Commission européenne a décidé de

protection des oiseaux, le Conseil d'Etat a suspendu la prolongation de la chasse à l'oie...

Au tour de Ségolène Royal de se faire joliment canarder !

Professeur Canardeau

Du chahut dans les bahuts de l'étranger

UNE épidémie de grèves contamine les lycées français dans le monde, qui s'unissent pour protester contre la baisse continue des moyens alloués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Le 31 janvier, les profs des lycées Descartes de Rabat et Lyautey de Casablanca ont fait grève respectivement à 80 et 35 % contre la fermeture des filières bac pro commerce et gestion-administration annoncée pour la rentrée 2017, alors que 200 élèves y sont scolarisés.

Le 2 février, le lycée franco-hellénique Eugène-Delacroix d'Athènes entrait dans la danse, suivi par le bahut français de Vienne, ce jeudi 9 février. Et des préavis sont en préparation dans

les lycées de Madrid, de Barcelone, de Rome, du Caire ou de Tokyo... Ils ciblent notamment la suppression progressive des postes d'enseignants titulaires « résidents » (venus de France mais payés deux fois moins que ceux qui ont le statut d'expatrié). Et la fin du renouvellement de leurs contrats de trois ans par tacite reconduction. Au motif que leurs académies d'origine, déficitaires en personnel, les somment de rentrer au bercail, notamment dans le secteur primaire. Près de dix enseignants sont ainsi en suspens à Vienne.

Or ce statut de résident concerne près de 90 % des 6 500 profs français détachés dans les 230 établissements

gérés directement par l'AEFE, d'après les chiffres donnés par la Cour des comptes dans un rapport d'octobre qui s'inquiète du « désengagement de l'Etat » dans ce « réseau unique au monde » comptant 494 établissements en tout, répartis dans 136 pays. Mais la Cour critique aussi le fait que les profs résidents nommés dans un pays aient tendance à être inamovibles, indépendamment de la qualité de leur enseignement, tout en paralysant le nécessaire mouvement du personnel...

Toujours est-il que ces postes de résidents sont financés à 45 % par l'AEFE et à 55 % par les établissements : l'Agence a donc une fâcheuse tendance à les transformer en postes de recrutés locaux au statut moins enviable, et entièrement à la charge des établissements locaux...

Conséquence inéluctable : la baisse de la proportion d'enseignants français dans les établissements et le gonflement des frais de scolarité payés par les parents, qui s'élèvent, par exemple, à 5 000 euros par an à Vienne. Avec un recrutement qui fait de plus en plus primer le critère financier. « La répartition des élèves par nationalité change déjà, témoigne une enseignante. Il y a moins de familles autrichiennes traditionnellement francophiles et davantage de riches parents russes, qui engagent carrément des avocats en cas de problèmes avec leurs enfants... »

Egalité (relative) d'accès ou oligarchie pour tous, il faut choisir !

David Fontaine

LA GRANDE INNOVATION DE JEAN-LUC MÉLENCHON

